

INFOS PARENTS

SAMEDI 14 MARS 2020

Prise en charge des enfants des professionnels de santé

La solidarité nationale doit s'exercer par l'accueil exceptionnel, au sein de nos écoles, des enfants des personnels particulièrement mobilisés dans la lutte contre l'épidémie.

Un service de garde sera mis en place à l'école élémentaire Pierre Viénot, pour les personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire qui n'ont pas de moyens de garde, afin qu'ils puissent continuer d'aller au travail pour protéger et soigner leurs concitoyens. Il s'agit des personnels travaillant en établissements de santé publics et privés, des personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées, des professionnels de santé et médico-sociaux de ville, des personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Cet accueil s'organisera dès lundi 16 mars matin au sein de l'école.

Liste des catégories des professionnels concernés

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ... - tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ... - les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées... - les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Les parents et les enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront la **carte professionnelle de santé (CPS)** ou **une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur**. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les ARS, il conviendra de **présenter une attestation de l'ARS**.

Toute piste complémentaire sur des aides/gardes d'enfants à domicile pourra être envisagée localement sous l'égide des Préfets (ex. plateformes offre/demande).

Parents,

je vous serais reconnaissante de me contacter par mail pour m'informer de votre venue à l'école le lundi 16 mars de manière à ce que cet accueil soit le mieux préparé possible.

veronique.beaulieu@ac-amiens.fr

Cordialement, Véronique BEAULIEU et toute l'équipe de l'E.E Pierre Viénot